

# Vigipirate

en quelques questions

## Q Pourquoi un nouveau plan Vigipirate ?

**Réponse :** Le plan Vigipirate date de plus de 20 ans, puisqu'il a été approuvé par le gouvernement en 1981. Il a été appliqué de façon presque continue pendant près de 10 ans, ce qui crée une accoutumance de l'opinion publique et des services, donc une difficulté à mobiliser les énergies dans les périodes où les menaces augmentent.

Ce manque de réactivité par rapport aux événements vient de l'excessive rigidité du plan, qui ne comporte que deux niveaux d'alerte : le niveau simple et le niveau renforcé, qui est en vigueur depuis le 11 septembre 2001.

On voit bien qu'il est difficile de revenir au niveau d'alerte simple depuis cette date, car la menace d'attentat reste possible sur le territoire : ce serait "baisser la garde" aux yeux de l'opinion comme des terroristes. Cependant, il y a des périodes plus calmes que d'autres. On est donc conduit à moduler l'intensité des mesures de précaution, sans pouvoir exprimer par le message simple d'un changement de niveau d'alerte qu'on entre dans une phase plus dangereuse ou moins dangereuse par rapport aux risques terroristes.

C'est pour éviter de tels inconvénients que le Premier ministre a demandé à ses services d'étudier un dispositif nouveau, reposant sur une graduation plus souple des niveaux d'alerte, articulés avec une évaluation de la menace prenant mieux en compte les nouvelles caractéristiques du terrorisme, désormais mondial dans son action, utilisant des méthodes très élaborées, cherchant des effets de destruction de masse, de désorganisation et de déstabilisation profondes de nos sociétés en exploitant toutes les vulnérabilités.

Il faut, contre de telles menaces, des moyens de réaction, de protection et de riposte plus rapides et plus efficaces.

Le nouveau plan nous donne ces moyens. Il précise le rôle de chaque acteur, de chacun des ministres, des services centraux, des préfets, des ambassadeurs, à chaque étape de l'action des pouvoirs publics. Il associe les opérateurs privés, les gestionnaires des grands réseaux de services publics, les chefs d'entreprise, dans la mise en œuvre des mesures de vigilance, de prévention et de protection qu'il propose au choix du Gouvernement, selon le type et l'intensité de la menace perceptible. Et il prépare la mise en œuvre des plans de secours et d'intervention, si l'attentat survient. Un plan ne supprime pas le risque, chacun le sait. Mais il peut dissuader l'agression par une bonne protection, et sauver des vies en préparant les secours.

## Q Pourquoi aujourd'hui ?

**Réponse :** Le calendrier de travail gouvernemental fixé depuis le mois de juillet 2002, date à laquelle le Gouvernement a lancé les travaux de révision, prévoit l'approbation du plan par le président de la République. Ce calendrier a été respecté. Les décisions prises l'ont été dans le prolongement de celles qui ont été annoncées la semaine dernière. La France n'est pas en guerre. Il n'y a pas de raison de s'inquiéter, mais la vigilance reste de mise dans le contexte actuel.

Nous changeons de plan, en conservant le nom du plan Vigipirate, qui est connu et apprécié des Français, nous ne changeons pas de posture de protection : toutes les mesures décidées la semaine dernière restent en application, dans le cadre du nouveau plan. Nous en prendrons d'autres, si elles s'avèrent nécessaires, sans nécessairement changer de niveau d'alerte.

## Q Qu'apportent réellement ces quatre niveaux, par rapport aux deux niveaux actuels ?

Réponse : Deux éléments essentiels.

- D'abord, une meilleure communication sur la menace et sur l'action gouvernementale pour protéger la population et préserver l'activité économique et sociale. L'expérience montre qu'avec seulement deux niveaux, on ne dispose pas de marge de manœuvre. Avec quatre niveaux, on peut mieux "coller" aux évolutions de la situation internationale, aux événements qui attestent d'une activité accrue des cellules terroristes, montrer le lien entre l'analyse de la menace que fait le Gouvernement et les dispositions qu'il prend pour protéger les Français.

- Le deuxième avantage, c'est la souplesse que cette graduation apporte dans la gestion des moyens de vigilance et de protection, ceux de l'État comme ceux des autres acteurs de notre sécurité collective, que sont les collectivités locales, les services publics, les entreprises. Le nouveau plan s'attache à économiser les moyens, en proportionnant les mesures aux risques. Nous voyons bien, dans les pays qui ont adopté un système comparable, comme les États-Unis, que le niveau d'alerte et les mesures gouvernementales sont modifiés souvent, parfois relevés et durcis, parfois diminués et allégés, selon les circonstances. On peut alors mobiliser des moyens importants pour un temps limité, parce que la règle du dispositif est que les contraintes seront soulagées dès que la situation le rendra possible.

## Q Qu'est-ce que la "posture permanente de sécurité" ?

Réponse : Nous savons que la menace terroriste, à des niveaux divers, restera présente pendant des années. Nous avons donc retenu l'idée d'une posture permanente de sécurité, qui doit être celle de tous les responsables, et qui vise à élever constamment le niveau de sécurité des activités de la nation.

Ainsi, si l'on prend en compte le risque de terrorisme, de malveillance, en amont de la définition technique des programmes d'investissement, par exemple, on obtiendra sur ce plan, comme on le fait pour la prévention des risques industriels, de meilleurs résultats à un meilleur coût. Ainsi, des équipes d'intervention bien formées, bien équipées, bien entraînées, seront plus efficaces demain. C'est aussi cette "culture de sécurité" que le plan vise à développer en France. Cela concerne chacun d'entre nous.

## Q Pourquoi avoir choisi aujourd'hui le niveau orange et non pas jaune ou rouge ?

Réponse : Ce choix correspond au constat que le niveau actuel de la menace terroriste sur notre territoire est celui d'une menace plausible : nos services spécialisés n'identifient pas de menace précise ni de risque imminent, et la France n'est pas engagée dans le conflit irakien : elle s'est attachée au contraire à le prévenir. Mais la situation générale, l'activité terroriste qui se maintient comme le montrent les enquêtes en cours et des événements d'actualité, tout cela nous impose de rester très vigilant et de prendre des précautions particulières pour dissuader les malveillances et protéger la population. Le niveau jaune eût paru trop faible, le rouge excessif.

## Q Le Gouvernement vient tout juste de décider une série de mesures de protection. Allez-vous en changer ? La menace a-t-elle évolué depuis une semaine ?

Réponse : Il n'y a pas de raison de changer le dispositif de sécurité décidé par le Gouvernement la semaine dernière, au moment de l'intervention américaine et britannique en Irak. Ces mesures ont

été soigneusement étudiées, elles sont bien adaptées aux risques dont nous devons nous prémunir. Bien sûr, l'administration et ses partenaires continuent de travailler pour trouver de nouvelles parades, car les méthodes du terrorisme évoluent et il est nécessaire de s'adapter sans cesse et de perfectionner les moyens d'action. De plus, des renseignements particuliers peuvent conduire à prendre telle ou telle mesure nouvelle. C'est un atout du nouveau plan d'offrir au Gouvernement une "boîte à outils" adaptée aux menaces.

## **Q** Quelles mesures s'appliquent à chacun des niveaux d'alerte ? En particulier, quelles contraintes entraînerait la décision de passer au niveau "écarlate" ?

**Réponse :** Pour des raisons que l'on comprendra aisément, le plan est classifié au titre du secret de défense : la liste complète des mesures ne peut donc être rendue publique. Ce que l'on peut en dire, c'est qu'il y a une graduation des mesures correspondant à la graduation de la menace prise en compte par le plan : à chaque niveau d'alerte correspond un groupe de mesures adaptées au traitement de la menace. Ainsi, au niveau jaune, il est demandé aux opérateurs des services publics et aux établissements accueillant du public de renforcer les consignes de surveillance, d'effectuer des patrouilles, de préparer les astreintes, de vérifier la disponibilité des moyens de secours et de conduite de crise. Au niveau orange interviennent des mesures de surveillance plus exigeantes, l'activation de centres opérationnels de crise, la mise en alerte de certains services, le contrôle des personnes et des bagages dans les gares et les aéroports, etc. La plupart des mesures décidées la semaine dernière sont des mesures de niveau orange.

Le niveau "écarlate" est un niveau d'alerte maximal, qui intervient lorsque la menace d'attentat est avérée, peut-être déjà en partie réalisée. Il correspond à une mobilisation de tous les moyens disponibles de l'État et comporte des mesures particulièrement contraignantes. Référons-nous à ce qu'ont décidé les autorités américaines juste après les attentats du 11 septembre 2001: toute la circulation a été interrompue dans les airs et sur les grands axes, par exemple. Il faut se prémunir contre des risques d'attentats multiples, qui sont une technique utilisée désormais par des groupes terroristes. C'est à cela que répond ce niveau écarlate.

## **Q** Quelles mesures nouvelles concrètes le nouveau plan comprend-il ?

**Réponse :** Toutes les mesures proposées par le plan sont opérationnelles, c'est-à-dire qu'elles sont fondées sur des textes juridiques reconnus et que les services savent les appliquer dans des délais rapides. Ce sont donc des mesures connues et déjà expérimentées, pour beaucoup d'entre elles, dans le cadre de l'actuel Vigipirate.

Mais l'inclusion dans le plan lui-même de listes détaillées de mesures est une innovation : le plan actuel en comportait un très faible nombre, dans des domaines spécialisés comme la sécurité informatique. Le nouveau plan en comporte des centaines, dans tous les domaines : action gouvernementale, ordre public, alerte, secours, protection NRBC\*, protection de l'eau potable et des chaînes alimentaires, établissements et installations sensibles, systèmes d'information, transports terrestres, maritimes et aériens, activités professionnelles, protection des Français à l'étranger.

Parmi les nouveautés, un point singulier concerne l'emploi des moyens militaires. Le ministère de la Défense a établi une liste très importante en nombre et en qualité des expertises et capacités spécifiques sur lesquelles peut s'appuyer la sécurité contre le terrorisme, dans tous les domaines : sécurité aérienne et maritime, sécurité des sites sensibles, détection et prévention des risques NRBC\*, etc. Par ailleurs, dans le cadre du nouveau plan a été définie entre les ministères de la Défense et de l'Intérieur une nouvelle doctrine d'emploi des unités militaires en appui des forces de sécurité générale, police et gendarmerie : elles interviendront désormais prioritairement sur la base de missions autonomes, en unités constituées, sous les ordres de leurs hiérarchies et dans le respect de leurs savoir-faire spécifiques. ■

\* Nucléaire, radiologique, biologique, chimique.